

Château de Chenonceau : une passe à poissons de 6 à 700 000€ qui ne sert à rien.



La sécheresse a le dos large. C'est la continuité écologique qui menace les fondations du château de Chenonceau. Les apprentis sorciers, obsédés par la circulation des espèces piscicoles, ne permettent plus de conserver la lame d'eau à sa cote historique au droit du château, second site des châteaux de la Loire le plus visité après Chambord. Sa construction a commencé en 1513 sous Louis XII. Enjambant le Cher, ses fondations sur pilotis nécessitent un certain niveau d'eau, garanti par un barrage en aval.

Tout allait bien au fil des siècles.

Depuis le dogme de la continuité écologique, rien ne va plus.

Depuis 10 ans, selon les écologistes, il faudrait détruire les barrages à aiguilles et les autres, uniquement pour des poissons migrateurs... en voie d'extinction.

Les pêcheurs, les irrigants, les bateliers, les associations de riverains et acteurs du tourisme, veulent conserver le patrimoine (barrage, écluses) et le niveau de l'eau garantissant les multiples usages du Cher canalisé.



Or, pour permettre la montaison (de quelles espèces ?), les aiguilles du barrage en aval ne peuvent être relevées administrativement que fin mai de chaque année.

Cela ne pose pas de problème particulier quand le débit du Cher est « normal » au printemps. Mais le débit est tellement faible en 2019, en raison de la sécheresse, que l'on peut traverser le cours d'eau à pied !



barrage déposé et cours

d'eau sans eau

Ce niveau très bas menace les fondations du château en amont. Entre poissons hypothétiques et désordres effectifs sur ce patrimoine emblématique, le choix devrait être vite arbitré ? Avec un remède d'autant plus simple qu'il suffit, pour remettre les fondations du château en eau, de remonter les aiguilles du barrage prévu à cet effet en aval. Rappelons que le niveau de la lame d'eau ne modifie pas le débit du cours d'eau, mais juste son aspect visuel et ses usages (navigation de plaisance).

Le principe de précaution exigerait de remonter la lame d'eau dès qu'une cote critique est atteinte, au lieu de renouveler annuellement ce régime défavorable aux piliers et attendre qu'une arche ou deux ne s'écroulent.

L'obsessionnelle échelle limnimétrique posée au droit de la rivière de contournement est axée « poissons ». C'est bien dérisoire; il en faudrait une pour maintenir les piliers du château en eau, mais personne ne semble y avoir pensé ? Un château et des bateaux n'ont rien à faire dans le lit du Cher!

Un grand pied de nez au Conseil départemental d'Indre et Loire

Entre études préalables, maîtrise d'œuvre, maîtrise foncière, indemnités, travaux et frais divers, ce sont probablement 6 à 700 000€ (voire bien plus ?) qui ont été dépensés pour créer une passe à poissons (version rivière de contournement) en 2018.

Un investissement important au seul bénéfice des poissons. Des travaux remarquables... strictement inutiles si l'eau n'y coule pas.



Le maintien de l'ancienne modalité de gestion du barrage semble un principe complètement abscons en présence d'un aménagement récent, censé neutraliser les inconvénients piscicoles du barrage.

En clair, soit on baisse le barrage pour laisser remonter les espèces migratrices (si elles existent ?) sans imposer la construction d'une passe à poissons, soit on remonte les aiguilles du barrage à sa cote initiale et la passe à poissons prend tout son sens.

Les principes d'études des passes à poissons et les dépenses importantes inhérentes ne sont pas prévus pour un fonctionnement intermittent mais pour une efficacité 365j/365j.

Le Conseil départemental d'Indre et Loire pourrait être furieux d'avoir engagé des fonds publics pour un ouvrage inutilisé...et pourquoi pas demander une indemnité à l'Etat prorata temporis de jours où la rivière de contournement ne serait pas utilisée.

Quant au château privé, tant pis si les arches se lézardent un peu plus chaque année...l'Etat préfère la circulation de poissons d'élevage plutôt que celle des bateaux.

Château de Chenonceau : une passe à poissons de 6 à 700 000€ qui ne sert à rien.



« ils » ont bien posé l'échelle limnimétrique; parfait...sauf « qu'ils » ont oublié d'y mettre de l'eau



la prise d'eau vue de l'intérieur du cours d'eau. L'échelle limnimétrique (dans l'ovale rouge) apparaît bien dérisoire. A quelle cote

est calée cette prise d'eau ? permet-elle de conserver le miroir au droit du château, la navigation de plaisance ?



rivière de contournement vue de l'amont vers l'aval; un bel ouvrage inutile s'il n'est pas en eau.

Pour faire suite:

1) cet article était en préparation depuis quelques jours et nous apprenons que les aiguilles viennent d'être remontées. Est-ce que le préfet va changer les modalités de gestion de l'ouvrage en 2020 où le propriétaire du château de Chenonceau devra-t-il encore constater d'autres désordres à chaque sécheresses? Gérer, c'est prévoir, paraît-il.

2) barrage à aiguilles ; l'enfumage d'un discours appris par coeur qui ne tient pas de Vincent Loison sur un éventuel « *assèchement en aval* »: remonter le barrage met immédiatement en charge la rivière de contournement; Il n'y a donc pas infraction au titre de l'art.L.214-18 CE ni prétendu problème en aval puisque le débit réservé est respecté...ou alors, ce serait la conception de la toute neuve rivière de contournement, agréée par le préfet qui serait mise en cause!